

## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

# Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

Rapport n° CP/2016/365

### Service gestionnaire:

A620 - Direction des services de l'Assemblée

#### Résumé :

Le présent rapport concerne la répartition des dotations cantonales et de l'enveloppe départementale du Fonds de soutien à la vie associative (FSVA).

J'ai l'honneur de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides financières dans le cadre de la répartition du Fonds de soutien à la vie associative (FSVA) créé par le Département en 2000, afin de soutenir les opérations qui ne répondent pas aux critères d'intervention habituels fixés par l'assemblée départementale.

L'Association des Communautés de France (AdCF) organise sa vingt-septième convention nationale de l'intercommunalité à Strasbourg du 12 au 14 octobre 2016. Elle attend la venue de 2 000 participants élus et cadres de la fonction publique territoriale.

La convention jointe en annexe précise les modalités de versement de la participation financière du Département du Bas-Rhin au développement et à la promotion de l'intercommunalité.

Ce soutien est fondé sur les compétences en matière de solidarité territoriale du Département (article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 34 900 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 19 400 €

- Enveloppe départementale : 15 500 €

Elle approuve la convention à intervenir entre l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et le Département du Bas-Rhin et autorise son Président à la signer.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

Frédéric BIERRY